
Séance du 28 mars 2023

N° 13/2023

Occupation du
domaine public pour
les commerces
d'alimentation
ambulants

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET,

Excusées avec pouvoirs : Annie GUILBERT pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

Excusées sans pouvoir : Virginie MARTINS, Fabienne THORRÉE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Guillaume PORCHET.

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



Lucy MOREAU



Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Transmission au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230328-13-2023-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023
--

N° 13 : Occupation du domaine public pour les commerces d'alimentation ambulants.

Monsieur TRAVEL expose :

Des commerces ambulants s'installeront sur la placette de l'îlot commercial.

Il faut maintenant définir les conditions d'occupation du domaine public par ces commerçants.

Un modèle de convention est soumis à l'approbation du conseil.

La redevance serait de 100 Euros par an pour les commerçants réguliers.

Une redevance de 5 Euros par jour d'occupation serait demandée aux commerçants occasionnels.

Ces redevances seront réglées sur présentation de facture.

Le conseil est invité à délibérer sur le projet de convention et les tarifs proposés et autoriser Madame le maire à signer les conventions correspondantes avec les commerçants.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Guillaume PORCHET



Le maire,

Lucy MOREAU